

Créer une politique de recommandation par les employées pour votre garderie

Les services éducatifs et de garde à l'enfance partout au Canada ont du mal à recruter du personnel qualifié, notamment dans les régions où il y a pénurie de main-d'œuvre. Une solution novatrice pour attirer des employées consiste à doter votre garderie d'une **politique de recommandation par les employées** qui incite le personnel en place à recommander leur lieu de travail à d'autres travailleuses. Vos employées connaissent très bien la culture et les activités de votre garderie et peuvent utiliser ce savoir pour vous recommander d'autres excellentes éducatrices et travailleuses.

Par des politiques écrites claires, on assure la responsabilisation et on démontre que tout le monde est traité également. Les politiques de recommandation par les employées comportent un risque de favoritisme et de parti pris qui peut susciter la déception et la méfiance chez le personnel. Mais si la politique générale est accessible et équitable et qu'il y a participation déterminante des employées à la procédure d'embauche, le risque de favoritisme et de parti pris est réduit au minimum.

Au moment de concevoir votre politique de recommandation par les employées, réfléchissez aux aspects suivants :

- Qui peut recommander quelqu'un (p. ex. les employées à temps plein et à temps partiel, les employées qui n'ont pas de rôle dans l'embauche)?
- Qui peut être embauché (p. ex. aucune ancienne employée)?
- Montant versé à l'employée qui fait la recommandation (*réfléchissez au montant requis pour encourager la pratique et rendez la chose attrayante pour les éducatrices*).
- Quelles sont les conditions pour recevoir la prime (p. ex. depuis combien de temps la nouvelle employée doit-elle être employée à la garderie avant de verser la prime)?
- Quels renseignements doit-on fournir pour faire une recommandation (p. ex. description de la candidate potentielle, ses coordonnées, un curriculum vitæ).

Voici deux exemples de **politiques et de formulaires de recommandation** utilisés dans des garderies à but non lucratif.

Veuillez noter :

- Termes utilisés : en utilisant « nous » et « notre », l'employeur manifeste sa confiance en l'employée et une volonté commune.
- Un échéancier précis quant au moment de verser la prime liée à la politique de recommandation conciliant à la fois les besoins de l'employée et ceux de la garderie.
- Des critères d'admissibilité qui ciblent spécifiquement des personnes qu'autrement la garderie ne joindrait pas.

Le Réseau national pour l'innovation en matière de ressources humaines pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) et un travail décent.

Les ressources sont fournies à titre informatif uniquement. Always consult current legislation in your jurisdiction to create policies and procedures that meet the needs of your organization.

Garderie 1 : Politique liée au programme de recommandation par les employés

Ce qui suit présente des modalités importantes en ce qui concerne les recommandations des employées. *[Nom de la garderie]* est un merveilleux endroit pour travailler et les recommandations de nos employées sont un important outil de recrutement. Notre garderie est très fière de ses employées exceptionnelles et de la qualité de nos services. Nous avons la plus grande confiance en nos employées. Nous sommes convaincus que nos employées savent ce qui est dans l'intérêt supérieur de la garderie. Nous voulons que la procédure soit la plus harmonieuse possible pour nos employées et pour les candidates recommandées.

Cette politique de recommandation par les employés s'applique à toute personne qui recommande une candidate à *[nom de la garderie]*.

Qu'est-ce qu'une prime pour recommandation par les employées?

[Nom de la garderie] a confiance aux recommandations faites par ses employées et pour chaque recommandation de candidate retenue, vous aurez droit à une prime. Si vous connaissez une personne qui selon vous s'intégrerait bien à *[nom de la garderie]*, veuillez nous la recommander. Si nous finissons par embaucher la candidate recommandée, vous aurez droit à une prime pour recommandation de **200 \$**.

Autres lignes directrices et attentes associées aux primes :

- Nous vous garantissons que la prime sera versée *dans le mois* suivant la date de la fin de période de probation de la candidate choisie.
- Il n'y a pas de limite au nombre de recommandations que peut nous faire une employée. Toutes les primes seront versées en conséquence.
- Si deux employées ou plus recommandent la même candidate, l'employée ayant fait en premier la recommandation recevra la prime.
- Les employées qui font une recommandation ont droit à leur prime même si la candidate est embauchée ultérieurement ou si elle est engagée pour un autre poste.

Qui peut participer à notre programme de recommandation par les employées?

Toutes les employées peuvent y participer sauf la directrice générale de la garderie et la responsable de l'embauche.

Qui peut être recommandé?

Le Réseau national pour l'innovation en matière de ressources humaines pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) et un travail décent.

Les ressources sont fournies à titre informatif uniquement. Always consult current legislation in your jurisdiction to create policies and procedures that meet the needs of your organization.

Deux conditions s'appliquent aux candidates qui vous donnent droit à nos primes. Ces candidates :

- ne doivent pas avoir fait une demande d'emploi chez nous au cours de la dernière année;
- elles doivent être engagées comme permanentes à temps plein ou à temps partiel (ne pas être une employée temporaire).

Le Réseau national pour l'innovation en matière de ressources humaines pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) et un travail décent.

Les ressources sont fournies à titre informatif uniquement. Always consult current legislation in your jurisdiction to create policies and procedures that meet the needs of your organization.

RÉSERVÉ AUX RESSOURCES HUMAINES :	REMARQUES :
DATE REÇUE : DATE CONTACTÉE : DATE DE L'ENTREVUE : DATE DE L'EMBAUCHE : DATE DU VERSEMENT DE LA PRIME :	

Garderie 2 : Politique de recommandation par les employées

Afin d'attirer et de retenir les professionnelles les plus qualifiées pour *[nom de la garderie]*, nous invitons nos employées à nous aider à recruter des candidates. Il est bien connu que les stratégies de recrutement les efficaces sont celles où les meilleurs employeurs incitent leurs employées à participer au processus de recrutement.

Voici les grandes lignes du **programme de recommandation par les employées de *[nom de la garderie]*** en vertu duquel une mesure incitative est offerte aux employées pour les encourager à recommander des candidates qualifiées pour y travailler.

Toutes les employées permanentes peuvent participer à ce programme, lequel s'applique au recrutement pour des postes temporaires ou permanents **d'une durée de plus de trois mois**.

Participation au programme :

Chaque recommandation est soumise aux Ressources humaines par courriel, y compris le curriculum vitæ de la candidate proposée. **Pour qu'une candidate donne droit au programme de recommandation par les employées, les conditions suivantes s'appliquent :**

- 1) La candidate possède toutes compétences et qualités indiquées dans l'offre d'emploi;
- 2) La candidate n'est pas une ancienne employée de *[nom de la garderie]*;
- 3) La candidate n'a pas déjà postulé un emploi à *[nom de la garderie]* ou ne participe pas présentement au processus d'entrevue;
- 4) La recommandation s'applique à un poste à pourvoir présentement dans *[nom de la garderie]*;

Advenant que la candidate recommandée soit engagée par *[nom de la garderie]*, l'employée qui l'a recommandée recevra 100 \$. Vingt-cinq pour cent de cette prime (25 \$) seront versés après la signature et l'acceptation de l'offre d'emploi. Le solde de 75 \$ sera versé lorsque la nouvelle employée aura achevé six mois de travail actif au sein de la garderie et aura réussi sa période de probation. La prime sera versée par le service de la paye.

Lorsque vous recommandez une candidate dans le cadre du programme de recommandation par les employées :

- 1) Veuillez confirmer que les conditions d'admissibilité susmentionnées sont satisfaites.
- 2) Remplissez le formulaire de recommandation.
- 3) Assurez-vous que la candidate sait qu'il ne s'agit pas d'une garantie d'entrevue ni d'une sélection pour le poste. Les curriculum vitæ seront choisis par la garderie.
- 4) Avant de soumettre le CV de la candidate, assurez-vous d'avoir sa permission de soumettre sa candidature pour le poste. Les CV sont des documents confidentiels!

Le Réseau national pour l'innovation en matière de ressources humaines pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) et un travail décent.

Les ressources sont fournies à titre informatif uniquement. Always consult current legislation in your jurisdiction to create policies and procedures that meet the needs of your organization.

- 5) Soumettez le CV accompagné du formulaire de recommandation ci-joint à [courriel de la personne-ressource] ou remettez-le directement à [responsable de l'embauche ou directrice]. Toutes les demandes reliées au programme de recommandation sont traitées par les Ressources humaines.

Le Réseau national pour l'innovation en matière de ressources humaines pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) et un travail décent.

Les ressources sont fournies à titre informatif uniquement. Always consult current legislation in your jurisdiction to create policies and procedures that meet the needs of your organization.

Garderie 2 : Formulaire de recommandation par les employées

**[Nom de la garderie]
[Coordonnées de la garderie]**

Participons toutes à la croissance de notre équipe!

NOM DE L'EMPLOYÉE QUI RECOMMANDE UNE CANDIDATE :

PROGRAMME :

NOM DE LA CANDIDATE RECOMMANDÉE :

EMPLOI POSTULÉ :

DATE DE LA RECOMMANDATION :

Vérifiez ce qui suit :

- Les compétences liées au poste ont été satisfaites.
- La candidate sait qu'il ne s'agit pas d'une garantie d'entrevue ni d'une sélection pour le poste.
- Les curriculum vitæ seront choisis par la garderie.
- Le CV et la lettre de présentation sont annexés au formulaire de recommandation.
- Vous avez la permission de la candidate de soumettre son curriculum vitæ en vue d'un emploi à *[nom de la garderie]*. Les CV sont des documents confidentiels!
- Transmettez le CV et le formulaire de recommandation à *[courriel de la personne-ressource ou directement à la personne-ressource]*.

Advenant que la candidate recommandée soit engagée, l'employée qui l'a recommandée recevra 100 \$. Vingt-cinq pour cent de cette prime (25 \$) seront versés après la signature et l'acceptation de l'offre d'emploi. Le solde de 75 \$ sera versé lorsque la nouvelle employée aura achevé six mois de travail actif au sein de la garderie et aura réussi sa période de probation. La prime sera versée par le service de la paye.